

La Voie à Suivre

Aharei-Mot Kedochim 725

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France

Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France

Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



13 Iyar 5772 - 5 Mai 2012

Rabbi David Pinto Chlita

Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis

« Soyez saints, car Je suis saint, Moi Hachem, votre D. »
(Vayikra 19, 2)

Dans le livre de Vayikra on trouve l'injonction « Soyez saints ! » qui signifie « Tenez-vous complètement à l'écart. » De même, il est dit dans parachat Chemini (Vayikra 11, 44) « Vous devez donc vous sanctifier et rester saints, parce que Je suis saint » et il est expliqué dans le livre de Vayikra « Parce que Je suis saint » : « de même que Je suis saint, soyez saints et de même que Je Me tiens à l'écart, tenez-vous à l'écart. »

Il y a lieu de comprendre les paroles du midrach ci-dessus : quel être humain aurait la prétention d'atteindre cette sainteté suprême du Roi des rois entouré par les anges qui Le craignent et tremblent devant Lui ? Le mauvais penchant réside dans le cœur de chacun, tente de le faire trébucher à chaque pas et essaye de toute sa force de l'attirer vers le mauvais chemin ! Pouvons nous imaginer, malgré toutes les difficultés qui entravent notre service divin, de nous hisser vers des degrés de sainteté si élevés ? S'il en est ainsi, quelle est la ressemblance avec le Créateur et quelle comparaison établir avec Lui ?

Nos Sages ont expliqué (Traité Nida 30b) sur le verset « toute langue a juré » qu'il s'agit du jour de la naissance, où l'on fait jurer à la personne : « Sois un juste et non un impie. Même si tout le monde te dit que tu es un tsaddik, considère-toi comme un impie. Sache que D. est pur, que Ses serviteurs sont purs et que l'âme qu'Il a placée en toi est pure. Si tu la conserves dans la pureté tant mieux, et sinon, Je te la reprendrai. » Le fondement de ce serment semble erroné : l'être humain sait-il ce qui l'attend dans ce monde ? Sait-il de quelle persévérance il devra faire preuve face au mauvais penchant ? Il se trouve à présent dans les mondes supérieurs d'où le mal est absent, il n'est pas soumis au mauvais penchant et pense évidemment qu'être juste (et non impie) est une chose évidente. Bien sûr, il est prêt à promettre cela. Mais lorsqu'il arrive dans ce monde et se heurte à de dures épreuves, il fait apparemment marche arrière et regrette son serment, car il ne savait pas au départ qu'il devrait combattre le mauvais penchant.

Avec l'aide de D., je voudrais expliquer qu'avant sa venue au monde et avant même qu'il ne prête serment, on montre à chacun toutes les difficultés et toutes les épreuves qu'il y rencontrera. Avant de le faire jurer, on le prévient qu'une guerre difficile l'attend. Il sait alors clairement à propos de quoi il jure et vers quoi il se dirige : il ne s'agit donc pas d'un faux serment !

C'est ce que déclare la Guemara (Nidda 31b) : « une lumière est allumée au-dessus du bébé dans les entrailles de sa mère et il voit le monde d'un bout à l'autre. » On lui présente l'univers avec toutes ses épreuves afin qu'il sache vers où il va et on lui explique que pour vaincre cette guerre, il devra veiller à ce que la bougie reste toujours allumée au-dessus de sa tête, c'est-à-dire que la lumière de

la Torah brille constamment sur lui. Alors, il est assuré de gagner la bataille contre le yetser hara. Ainsi, avant même de prêter serment il a conscience de ce qu'il est destiné à endurer et son serment est donc authentique.

On le fait jurer justement tant qu'il se trouve dans les mondes supérieurs, entouré de sainteté et de pureté, lieu pur et sans l'ombre d'une souillure, afin qu'il s'imprègne de cette sainteté et qu'en cet instant, plongé dans ces merveilleuses forces des mondes supérieurs, il puisse impulser une existence de perfection au cours de laquelle il affrontera les épreuves qu'il rencontrera sur son chemin. Avant de descendre dans ce monde, D. lui procure les forces nécessaires pour lutter contre le mauvais penchant et remplit pour lui des réserves de trésors de pureté et de sainteté. Ainsi, l'être humain arrive en ce monde muni d'une nourriture spirituelle qui constitue l'arme contre le yetser hara. Il a également la force de tenir son serment, car D. n'envoie à l'homme que des épreuves qu'il est en mesure de surmonter.

Ceci rejoint l'explication de nos Sages (Baba Metsi'a 107a) sur le verset « Béni sois-tu à ton arrivée et béni sois-tu à ta sortie » : tout comme tu es venu au monde sans faute, tu le quitteras sans faute. Voici ce qu'on exige de nous : puisque nous sommes venus au monde imprégnés de la sainteté suprême et renfermant en nous des forces supérieures, il nous faut veiller à ne pas les perdre mais à quitter le monde avec exactement la même sainteté qui nous enveloppait à notre arrivée.

C'est pourquoi D. nous ordonne « Soyez saints ! » : il ne s'agit pas d'atteindre le niveau de D., chose évidemment impossible. Il nous faut être saints comme nous l'étions avant de venir au monde : quand nous absorbions la pureté émanant du Trône Céleste. Si nous attirons à nous cette sainteté, D. nous en ajoutera de Sa part, comme il est dit « Je suis Hachem qui vous sanctifie » (Vayikra 20, 8). Nous comprenons de quelle sainteté il s'agit car nous en avons été imprégnés avant notre naissance. Ces forces sont enfouies en nous et D. nous rappelle le serment que nous avons fait d'être justes et non impies. Nous devons donc conserver précieusement cette sainteté afin de ne pas la perdre, et utiliser ces forces pour exterminer le mauvais penchant et mériter ainsi la vie éternelle.

C'est ce que D. nous demande par la phrase « Soyez saints ! » Le Zohar ajoute que toutes les mitsvot données par D. sont des conseils et des ustensiles nous permettant d'atteindre ce degré de sainteté. S'il en est ainsi, nous avons la possibilité de maintenir cette extraordinaire sainteté. Les clés sont entre nos mains car nous disposons des outils pour y arriver.

Paris

Lyon

Marseille

20:53*

20:34*

20:26*

Allumage

22:09

21:46

21:34

Fin



*On allumera les bougies chacun selon sa Communauté

Les paroles des Sages

Un objet de sainteté

« Ne taillez pas en rond les extrémités de votre chevelure, et ne rase pas les coins de ta barbe » (Vayikra 19, 27)

Un des moyens permettant de reconnaître les juifs à travers le monde est sans aucun doute la présence des extrémités de la chevelure et de la barbe qui encadrent le visage de chaque ben Israël. Bien que la Torah ordonne seulement de ne pas raser complètement les coins de la barbe et de la tête, nous avons pris l'habitude depuis l'époque des Richonim Ba'alei Hatossefot de laisser les peot aux petits enfants dès l'âge de trois ans.

Nous trouvons également dans le traité Nazir (41b) : « On doit veiller à ne pas raser les coins de la tête même avec des ciseaux, car cela ressemble à un rasoir. On a donc pris l'habitude, en rasant les jeunes enfants, de laisser beaucoup de cheveux sur les côtés. » Nous trouverons des textes plus clairs, plus tard dans les Responsa du Tachbetz (Partie 3, Paragraphe 93) : « Quoi qu'il en soit, les bnei Israël doivent s'éloigner des autres peuples. On les reconnaîtra à la manière dont ils sont rasés, et tous ceux qui les verront constateront qu'ils font partie de la descendance bénie de D. » Les peot laissées au coin de la tête sont devenues au fil du temps un « objet de sainteté », au point que les membres des communautés juives yéménites ont pris l'habitude de les tenir lorsqu'ils prêtaient serment. Ils les considéraient comme des « signes » d'appartenance à la lignée bénie de D., qui les distinguaient des autres peuples. Quiconque ne possédait pas ces « signes » n'était a priori pas considéré comme juif.

De même, le 'Hafets 'Haïm affirme dans son livre « Tiferet Adam » se souvenir de juifs jurant par leurs peot.

Je ne me suis jamais rasé

Cette histoire nous a été racontée par le Rav Stern, Rav du quartier Ezrat Torah de Jérusalem, lorsqu'il s'est relevé de la dure maladie qui l'avait frappé :

« Avant d'entamer la chimiothérapie, l'équipe médicale de l'hôpital m'a fait part du risque de la chute de mes cheveux. Je suis alors allé demander une bénédiction à Rabbi 'Haïm Kaniewski en lui expliquant que je serais logiquement bientôt amené à perdre mes cheveux.

Le Rav m'a demandé si je m'étais déjà rasé dans le passé et j'ai répondu par la négative. Alors il m'a conseillé de me rendre au Kotel pour dire à D. que jusqu'à présent j'avais pris soin de garder ma barbe mais que, dès lors, je L'en nommais garant.

J'ai quitté Bnei Brak en direction du Mur des Lamentations et j'y ai agi exactement selon les instructions du Rav. » Puis Rav Stern a ainsi conclu l'extraordinaire miracle qui lui est arrivé : « Grâce à D., comme on peut le voir, pas un cheveu n'a quitté mon visage. »

Seules les peot sont restées

Toujours à ce sujet, l'ouvrage « 'Aleinou Lechabea'h » raconte l'histoire d'un avrekh érudit qui s'est rendu chez le gaon Rabbi 'Haïm Kaniewski avec son jeune enfant de sept ans pour faire part au Rav de ce qui leur était arrivé.

Ce petit garçon, qui était scolarisé dans l'un des Talmudei Torah de Bnei Brak, a été atteint d'un cancer. A un certain stade, lorsque la nécessité de la radiothérapie est devenue évidente, les parents ont annoncé à leur fils qu'il perdrait probablement la totalité de ses cheveux à cause des soins qu'il devrait subir. Le petit garçon n'a pas eu particulièrement peur, mais il a rapidement éclaté en sanglots en déclarant à ses parents : « Ça m'est égal pour mes cheveux. Mais est-ce qu'on m'appellera encore un 'enfant juif' si je perds mes peot ? » Et il a continué à pleurer amèrement. Dans son récit au Rav, le père a ajouté que son fils s'est tourné vers le mur et a élevé vers Hachem une prière émouvante provenant du plus profond de son cœur pur.

« Père miséricordieux, je suis sûr que tout ce que Tu m'envoies est pour le bien. J'en suis convaincu. Personne n'a autant pitié de moi que Toi. C'est ce que m'ont toujours affirmé mes parents. C'est pourquoi j'accepte avec amour la maladie que Tu m'as envoyée et je suis même prêt à me présenter, le cœur entier, pour subir des soins éprouvants. En effet, je suis persuadé que là-bas aussi Tu ne m'abandonneras pas et Tu ne te détourneras pas de moi. Tu seras toujours avec moi pour me protéger. Je suis même prêt à sacrifier mes cheveux, ce qui sera pour moi une honte terrible. Je suis prêt à tout. Vraiment tout. Mais les peot ? » Puis il a éclaté en sanglots. « Les peot ! Comment est-ce que je pourrais y renoncer ? Cela caractérise un enfant juif ! C'est cela que je veux continuer à être ! Je Te supplie, mon père qui est dans le Ciel, de me laisser au moins les peot ! Que la chimiothérapie ne les fasse pas disparaître ! »

« Il a fondu en larmes et a ainsi poursuivi sa prière durant un long moment, tandis que nous, les parents, restions de côté et pleurions avec lui, a ajouté le père.

« Puis, s'est-il exclamé en désignant son fils, l'incroyable miracle s'est produit ! J'ai amené l'enfant ici pour que vous voyiez de vos propres yeux le cadeau extraordinaire que D. nous a offert ! Tout comme un père qui a pitié de son enfant, Il a écouté la prière qui émanait d'un cœur pur. Mon fils a perdu toute sa chevelure... sauf les peot qui n'ont pas bougé ! »

Le père a raconté avec émotion que les médecins ont eu du mal à croire ce qu'ils voyaient et ont affirmé ne pas avoir souvenir d'un tel cas dans l'histoire médicale.

Rav Kaniewski, également très touché par cette histoire, a fait appeler les membres de sa maison pour leur montrer l'enfant qui avait pu garder ses peot entières comme il l'avait demandé à Hachem.

Garde Ta langue

Ce n'est pas le droit chemin

Nous nous habituons parfois à commettre une faute parce que nous la banalisons. En effet, en voyant qu'elle est devenue commune chez beaucoup de personnes qui ne la considèrent plus du tout comme une transgression, nous nous montrons également moins pointilleux. Mais ce n'est pas le droit chemin : même si nous sommes confrontés à des personnes importantes qui ne maîtrisent pas leurs paroles, nous ne les prendrons pas en exemple (nous les jugerons positivement en considérant qu'elles n'ont pas réalisé la gravité de leur attitude.)

(Cha'ar HaTevouna)

« Juge ton semblable avec impartialité » (19, 15)

Comment nous mentir à nous-mêmes en jugeant chacun positivement en toute circonstance, même si nous le voyons agir dans le sens inverse ?

Voici l'explication apportée par le Maharil Diskin : nos Sages ont affirmé dans le traité Ta'anit : « Une personne effrontée finira par tomber dans la transgression. » En effet, la honte sert de frein à la faute. Mais si quelqu'un brise la barrière de la honte, plus personne ne pourra l'empêcher d'arriver à la transgression. On dit d'ailleurs : « Il est bon d'être timide, car alors on ne faute pas rapidement. »

Il en est de même de l'influence qu'on peut exercer sur son entourage : le premier à commettre une faute brise complètement la barrière de la honte. Le deuxième quant à lui, n'a pas besoin de faire preuve d'autant d'audace que le premier pour fauter et le troisième, encore moins... puisque cette barrière a déjà été franchie avant eux. C'est ce qui explique la gravité de la faute de la profanation du nom de D.

Celui qui commet une transgression publiquement affaiblit la peur, la crainte et la honte naturellement ancrées en chacun de nous vis-à-vis des fautes, et fait ainsi trébucher la collectivité.

Nous comprenons à présent que c'est dans notre intérêt que nos Sages nous recommandent de juger autrui positivement : afin qu'on ne puisse pas trouver une ouverture dans son cœur pour briser la barrière de la honte. En effet, si nous enracinons en nous l'idée que tous nos voisins sont des justes, comment oserons-nous nous lever les premiers pour fauter ? Si en revanche, nous essayons de trouver à redire sur chacun, nous serons plus enclins à trébucher lors d'un moment de faiblesse et de découragement.

« Et Il agira de même pour la Tente d'assignation, qui réside avec eux, parmi leurs souillures. » (16, 16)

Rachi explique : « Bien qu'ils soient impurs, la Chekhina réside parmi eux. »

Le Zohar affirme que lorsque l'attribut de miséricorde s'éveille pour descendre dans le monde, la Chekhina revêt l'apparence d'une femme, d'une mère.

Rabbi Haïm de Volojine en apporte une explication : le père et la mère aiment beaucoup leur enfant. Les deux l'étreignent et l'embrassent de tout leur cœur. Mais lorsque le bébé se salit, le papa se retire et n'a plus la patience de s'en occuper. Alors la maman le prend, le lave et le nettoie. Elle ne s'éloigne pas de lui et ne cesse pas de l'embrasser même quand il est sale.

Cela fait référence au verset « qui réside avec eux parmi leurs souillures », que Rachi a expliqué ainsi : « Bien qu'ils soient impurs, la Chekhina réside parmi eux. »

En effet, même lorsque les bnei Israël se souillent en commettant des fautes, la Chekhina reste avec eux. Mais à ce moment-là, elle prend la forme d'une femme, d'une mère, qui cherche à laver ses enfants et à les purifier de leurs fautes.

« Qui réside avec eux parmi leurs souillures » (16, 16)

A partir de ce verset, Rabbi Israël Ba'al Chem Tov enseigne que le défaut d'orgueil est pire que toutes les fautes de la Torah. En

effet, lorsque les bnei Israël ont fauté, la Torah a dit « qui réside avec eux parmi leurs souillures » : la Chekhina reste avec eux même lorsqu'ils sont profondément enfoncés dans leurs fautes et leurs transgressions. En revanche, au sujet de l'homme orgueilleux il est dit : « Des yeux hautains et un cœur enflé d'orgueil, Je ne puis les supporter » (Téhilim 101, 5), et nos Sages expliquent : « Lui et moi ne pouvons résider ensemble. »

A la lumière de la Paracha

La délivrance d'Israël dépend uniquement des pleurs

« Or tout homme qui aura maudit son père ou sa mère doit être mis à mort. » (20, 9)

Nos Sages ont fait remarquer (Tan'houma Kedochim 15) : « Constate combien la mitsva d'honorer ses parents est précieuse pour D. Il ne prive ni le tsaddik ni l'impie de son juste salaire. » D'où l'apprend-on ? D'Essav l'impie, à qui Hachem a accordé tout ce grand honneur parce qu'il avait respecté son père. Rabbi Elazar affirme qu'Essav a versé trois larmes : une de l'œil droit, une de l'œil gauche et une qui est restée suspendue à son oeil sans couler. A quelle occasion ? Lorsqu'Yitz'hak a béni Ya'akov. Regarde combien de sérénité D. lui a procuré en récompense. Nos Sages ont ajouté (Yilamdeinou Béréchit 126) que trois polémiques ont éclaté au sein d'Israël à cause des trois larmes versées par Essav, comme il est dit (Téhilim 80, 6) : « Tu leur fais manger un pain trempé de pleurs, tu les abreuves d'un déluge de larmes (Dema'ot chalich : trois larmes). »

Le saint Zohar (2e partie, 12, 2) déclare également que la délivrance d'Israël dépend uniquement des pleurs. Lorsque les larmes versées par Essav devant son père seront compensées (par celles versées par Israël) et que le mérite engendré par elles sera terminé, le peuple d'Israël sera sauvé, car ce sont ces larmes-là qui l'ont fait descendre en exil. C'est ce qui est écrit (Jérémie 31, 8) : « Avec des larmes ils reviendront et de touchantes supplications, Je les dirigerai. »

Essav n'a pourtant pas accompli cette mitsva correctement : il n'aurait donc pas dû mériter une telle récompense ! De surcroît, D. semble se comporter avec rigueur vis-à-vis d'Israël du fait de ses larmes ! Cela paraît difficile à comprendre. En réalité, lorsque Essav a pleuré devant son père Yitz'hak, l'attribut de rigueur s'est présenté devant D. en disant : « Maître du monde, cet impie se lamente-t-il à cause de la mitsva qui lui a échappé ? Non, il pleure uniquement pour la récompense et les bénédictions que Ya'akov lui a prises ! Puisqu'il est affligé à cause d'un salaire matériel, on ne peut pas exiger des bnei Israël d'être avides de mitsvot à l'instar de ce mauvais qui recherche avec avidité le salaire de ces bonnes actions ! » En entendant cela, D. a accordé une récompense à Essav et les bnei Israël ont été dispersés parmi les nations. Ils n'en sortiront pas jusqu'à que les larmes de cet impie soient annulées par celles des bnei Israël. Elles ne seront pas compensées par des pleurs dus aux souffrances, car celles-ci résultent de décrets, mais par les larmes versées sur la détresse de la Chekhina. Dans le même esprit on affirme (Baba Metsia 59a) que depuis la destruction du Temple, les portes de la prière ont été verrouillées, comme il est dit (Eikha 3, 8) : « En vain je crie et j'appelle au secours, Il ferme tout accès à ma prière. » Mais malgré tout, les portes des pleurs n'ont pas été fermées, comme il est dit (Téhilim 39, 13) : « Ecoute ma prière, Hachem, prête l'oreille à mes cris, ne reste pas silencieux devant mes larmes. »